Les dispositifs de formation



Quelle que soit votre situation, un dispositif existe vous permettant de suivre la formation désirée. Différentes options existent, destinées aux étudiants ainsi qu'aux demandeurs d'emploi, salariés en reconversion ou en recherche d'évolution, pour :

* Faciliter leur adaptation à l'évolution des techniques et des conditions de travail.
* Maintenir ou améliorer leur qualification professionnelle.
* Favoriser leur promotion sociale et professionnelle.

Vous trouverez ci-dessous des informations sur les différents dispositifs permettant de se former tout au long de la vie, mais aussi des conseils pratiques et des contacts utiles destinés à faciliter vos démarches.

* Contrat de professionnalisation

[en savoir +](http://www.ecole-ipssi.com/contrat-de-professionnalisation.php)

**Pour les étudiants souhaitant démarrer une carrière**

Les **contrats de professionnalisation** ont pour objet de permettre **d’acquérir une qualification professionnelle** et de **favoriser l'insertion ou réinsertion professionnelle**

* Période de professionnalisation

[en savoir +](http://www.ecole-ipssi.com/periode_pro.php)

**Pour les salariés souhaitant redynamiser leur carrière**

Les **périodes de professionnalisation** ont pour objet de favoriser par des actions de formation, le **maintient dans l'emploi** de salariés en C.D.I.   
Elles associent des enseignements généraux, professionnels et technologiques qui peuvent se dérouler en **alternance** avec **l'entreprise** .

* Congé individuel de formation

[en savoir +](http://www.ecole-ipssi.com/cif.php)

**Pour les salariés souhaitant changer de métier**

Le **Congé Individuel de Formation** a pour objet de permettre **à tout salarié**, au cours de sa vie professionnelle, de suivre, à son **initiative** et à **titre individuel**, des actions de formation, indépendamment de sa participation aux stages compris dans le plan de formation de l'entreprise dans laquelle il travaille.

* Auto financement

[Nous contacter](http://www.ecole-ipssi.com/contact.php)

**Pour les candidats sans entreprise**

L' **auto financement** a pour objet de permettre **à tout candidat** l'accès à la formation alors qu'aucune entreprise d'accueil n'a été trouvée. Le candidat finance ainsi lui-même sa formation jusqu'à ce qu'un contrat de professionnalisation soit signé.